



1

La situation actuelle

- 2016 : le jugement GABA.
- 02.2017 à 05.2019 : COMCO : l'enquête préliminaire sur les RPH.
- Une solution provisoire jusqu'au 31 décembre 2019.
- Les *règlements concernant les prestations et les honoraires (RPH)* de la SIA actuellement en vigueur, datent du 1er janvier 2020.
- Des aides au calcul sont autorisées sous certaines conditions.

société Suisse des ingénieurs et des architectes | 05.09.2020 | 2 **s i a**

2

Les constats à court et à long terme

- Les concepteurs et maîtres d'ouvrage manquent de valeurs empiriques.
- Les prestations et honoraires sont indissociablement liés.
- La nécessité de développer un esprit de collaboration entre concepteurs et maîtres d'ouvrage.

Les conséquences néfastes, sur la qualité des prestations et la culture du bâti.

société suisse des ingénieurs et des architectes | 05.09.2020 | 3 **s i a**

3

La mobilisation à plusieurs niveaux

1. La révision régulière des *Règlements concernant les prestations et les honoraires* (RPH).
2. Le développement d'une aide au calcul conforme à la loi.
3. La référence à la *Loi fédérale sur les marchés publics* (LMP) renforcée.
4. La SIA 101 *Règlement concernant les prestations des maîtres d'ouvrage*.

société suisse des ingénieurs et des architectes | 05.09.2020 | 4 **s i a**

4

1^{er} niveau: révision régulière des RPH

Objectifs

1. Orienter l'exercice de la profession vers la durabilité.
2. Mettre en œuvre une transformation numérique.
3. Renforcer la culture du bâti, en mettant l'accent sur la qualité.

Sujets de révision

1. Les relations globales
2. L'harmonisation et clarification
3. Les fonctions et rôles
4. La structure

société suisse des ingénieurs et des architectes | 05.09.2020 | 5 **s i a**

5

2^{ème} niveau: aide au calcul

La campagne de formations	Les enquêtes sur les chiffres-clés et les salaires	La création d'une base de données de références
Aide au calcul		

société suisse des ingénieurs et des architectes | 05.09.2020 | 6 **s i a**

6

3^{ème} niveau: référence à la LMP

The diagram is a circular flow chart with six segments numbered 0 to 6. Segment 0 is labeled 'Phase 0'. Segments 1 and 2 are labeled 'SIA 101'. Segments 3 and 4 are labeled 'LMP'. Segments 5 and 6 are unlabeled. The 's i a' logo is in the bottom right corner.

société suisse des ingénieurs et des architectes | 05.09.2020 | 7

7

4^{ème} niveau: le règlement SIA 101

The image shows several documents, including the cover of the 'Règlement concernant les prestations des maîtres d'ouvrage' (SIA 101) and a page with technical specifications. The 's i a' logo is in the bottom right corner.

société suisse des ingénieurs et des architectes | 05.09.2020 | 8

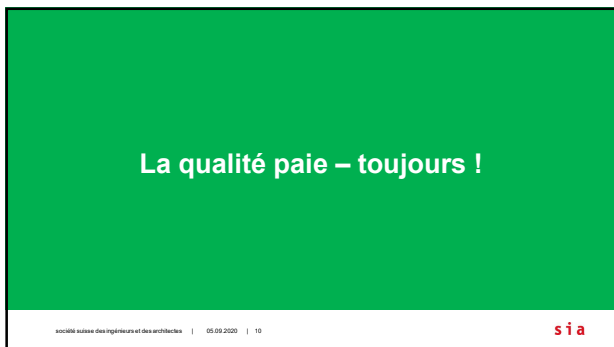
8

Les mesures concrètes :

- La vision globale : cycle de vie et objectifs de développement durable.
- L'ancrage solide dans l'environnement réglementaire.
- La révision du descriptif des prestations : clarification, précision, harmonisation, compréhension et utilisation simple.
- La numérisation des phases de conception et des étapes de contrôle qui ont fait leurs preuves
- L'aide au calcul conforme à la loi
- La base contractuelle équilibrée et équitable, pour les concepteurs et les maîtres d'ouvrage.

société suisse des ingénieurs et des architectes | 05.09.2020 | 9

9



10



11
